

economiesuisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 30 juin 2004
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2004\POL0432.doc
REJ/rf

Procédure de consultation sur la nouvelle politique régionale fédérale (NPR)

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 12 mai dernier à propos du sujet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, concernant le type de consultation proposé, nous regrettons vivement l'option retenue du questionnaire imposé. Cette manière de faire, si elle offre plus de facilité au dépouillement, n'en limite pas moins la possibilité d'action des sondés, focalisant les réponses sur certains thèmes et en laissant d'autres à dessein dans l'ombre. Nous nous plierons néanmoins à l'exercice et vous faisons part de nos remarques et commentaires relatif au projet soumis.

Généralités

Le projet de nouvelle politique régionale fédérale (NPR) a été développé en vue de remplacer les actuels outils mis en place au fil des ans en matière d'aide aux régions périphériques, sous prétexte que ces outils ne sont plus adaptés aux conditions actuelles du marché et que les crédits-cadres les concernant arrivent prochainement à échéance. A la lumière des résultats chiffrés disponibles (crédits LIM ou Arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement - dit Arrêté « Bonny »), force est de constater que l'analyse n'est pas correcte; ces différents instruments ont en effet parfaitement trouvé leur place. Par ailleurs, certains, comme l'Arrêté « Bonny » ont fait l'objet de refontes dans les 5 dernières années pour rester des instruments concurrentiels et conformes aux besoins du marché. D'une manière générale, les prestations offertes par ces différents instruments, principalement les **aides directes aux entreprises**, doivent impérativement être reprises dans le cadre du projet mis en place. Nous pensons plus particulièrement aux exonérations fiscales aux entreprises, instrument indispensable pour encourager l'implantation d'entreprises dans notre pays, pour autant qu'on veuille lui **conserver un avantage comparatif important en matière de promotion économique au plan international**, dans le contexte de concurrence acharnée que se livrent les Etats dans le domaine. L'exonération fiscale constitue en effet souvent une condition préalable à l'analyse du dossier.

Nous ne partageons pas non plus la vision des experts qui ont planché sur ce projet relative la définition de « région ». En effet, dans le cadre de la NPR, **deux types de régions**, à deux niveaux territoriaux, sont définis : les grandes entités, sorte de régions supra-cantoniales telles qu'on les comprend dans l'Union Européenne, et les régions « intra-cantoniales » ou supra-communales, plus proches de la réalité des gens. Pour chaque type de région ainsi définie, des prestations différentes seront fournies par des entités différentes (la Confédération en direct ou une fondation). Une telle segmentation risque, selon nous, de favoriser plutôt les centres économiques au détriment des différentes régions plus excentrées, sous couvert de considération tenant plus de l'aménagement du territoire et de la théorie macroéconomique que du développement économique pragmatique de niveau microéconomique. **Cette situation irait à l'encontre même d'une politique régionale digne de ce nom** et nous le déplorons.

Enfin, concernant la volonté de regrouper les prestations destinées à remplacer les aides accordées au titre de l'Arrêté « Bonny » ou aux zones rurales et régions de montagnes au sein d'une **fondation de droit public** de la Confédération avec participation des cantons, nous estimons cette proposition inadéquate. En effet, la création d'une telle structure conduira vraisemblablement à un **désintérêt progressif des partenaires étatiques de la politique régionale**. Selon nous, **la Confédération et les cantons doivent rester aux « premières lignes »** dans ce domaine et ne peuvent se décharger sur une entité tierce. Sans compter que la volonté d'assurer le financement à long terme d'une telle fondation risque de disparaître et qu'il sera extrêmement ardu, le cas échéant de pouvoir la liquider si elle n'atteint pas ses objectifs en matière de développement régional. Selon nous, **la création d'une telle fondation apporterait plus d'opacité qu'aujourd'hui** dans les processus de décisions en matière de soutien, alors que la NPR se veut justement plus transparente.

Conclusion

La situation idéale serait de pouvoir se passer totalement d'une politique régionale de développement spécifique, du moment qu'une péréquation entre les cantons et la Confédération existe. Vu que le projet de RPT encore en cours d'élaboration ne permettra pas de prendre ce volet en considération, nous ne pouvons que soutenir la mise en place de la NPR. Toutefois, nous estimons que ce projet ne prend pas suffisamment en compte les besoins des différentes régions, plus spécifiquement celles dites « périphériques ». L'abandon d'outils performants de développement régional, tels que notamment l'Arrêté « Bonny », va à l'encontre d'une réelle politique de développement régional. Par ailleurs, nous rejetons toute idée de mise sur pied d'une « Fondation de développement régional » ; nous estimons qu'un tel instrument, trop peu transparent, incitera les cantons et la Confédération à se retirer progressivement du domaine de la politique régionale, laissant à cette seule entité mal définie, la responsabilité du développement des zones en redéploiement.

Questionnaire

Estimez-vous que, compte tenu de la RPT et des politiques sectorielles, aucune politique régionale directe n'est nécessaire à l'avenir ?

Cochez ce qui convient :

OUI NON

Veuillez indiquer brièvement vos motifs:

Dans l'idéal, la réponse est affirmative, toutefois, le projet de RPT ne permettra pas de prendre ce volet en considération. Voir la conclusion de notre prise de position.

Estimez-vous que, dans la réorientation de la politique régionale, la Confédération devrait se borner à transférer le Fonds LIM à une Fondation de développement régional de droit public ?

Cochez ce qui convient :

OUI NON

Veuillez indiquer brièvement vos motifs:

Nous ne cautionnons pas la création d'une « Fondation régionale de développement » et estimons que les aides directes aux entreprises accordées dans le cadre de l'Arrêté « Bonny » devraient également être maintenues.

Estimez-vous que, dans la réorientation de la politique régionale, la Confédération devrait transférer le Fonds LIM à une Fondation de développement régional de droit public et compléter cette action par certains instruments – tels que l'arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement (dit « arrêté Bonny ») – ou une nouvelle mesure INTERREG IV ?

Cochez ce qui convient :

OUI NON

Veuillez indiquer brièvement vos motifs:

En dehors du fait que nous ne retenons pas l'hypothèse de départ de la création d'une Fondation, cette option semble la plus raisonnable.

Êtes-vous d'avis que les mesures d'aide individuelles doivent à l'avenir être abandonnées ?

Cochez ce qui convient :

OUI NON

Veillez indiquer brièvement vos motifs:

Pas dans la mesure où ces instruments ont fait la preuve de leur utilité et qu'ils participent activement au développement des zones « périphériques » par opposition aux centres urbains.

Cette bipartition dans l'engagement des moyens est-elle, selon vous, une solution judicieuse pour la future politique régionale?

Cochez ce qui convient :

OUI NON

Veillez indiquer brièvement vos motifs:

Une telle segmentation va manifestement favoriser les centres économiques au détriment des régions plus excentrées et irait à l'encontre même d'une politique régionale digne de ce nom.

Considérez-vous comme juste et judicieuse la procédure esquissée au chapitre 1.7.6 et représentée à la figure 14 du rapport de consultation ?

Cochez ce qui convient :

OUI NON

Veillez indiquer brièvement vos motifs:

Pas de commentaire particulier.

(a) Estimez-vous juste cette proposition consistant à opter dans un premier temps pour une solution à court et à moyen termes, voire provisoire ?

Cochez ce qui convient :

OUI NON

Veillez indiquer brièvement vos motifs:

Pas de commentaire particulier.

(b) Auquel de ces deux modèles de collaboration réalisables à court et à moyen termes donnez-vous la préférence, et pourquoi ?

Veillez indiquer brièvement vos motifs:

Modèle 1 : Conférence tripartite des zones rurales et régions de montagne

ou

Modèle 2 : Conférences ad hoc, avec au besoin des représentants politiques

Veillez indiquer brièvement vos motifs:

Pas de commentaire particulier.

Approuvez-vous le principe du cofinancement de la fondation par les cantons et l'idée que ces derniers aient à fournir l'équivalent de la moitié du financement consenti par la Confédération, soit un tiers du capital de la fondation ?

Cochez ce qui convient :

OUI NON

Veillez indiquer brièvement vos motifs:

Cette proposition est inadéquate, dans la mesure où la création d'une telle structure conduira vraisemblablement à un désintérêt progressif des partenaires étatiques de la politique régionale.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Régis Joly
Sous directeur